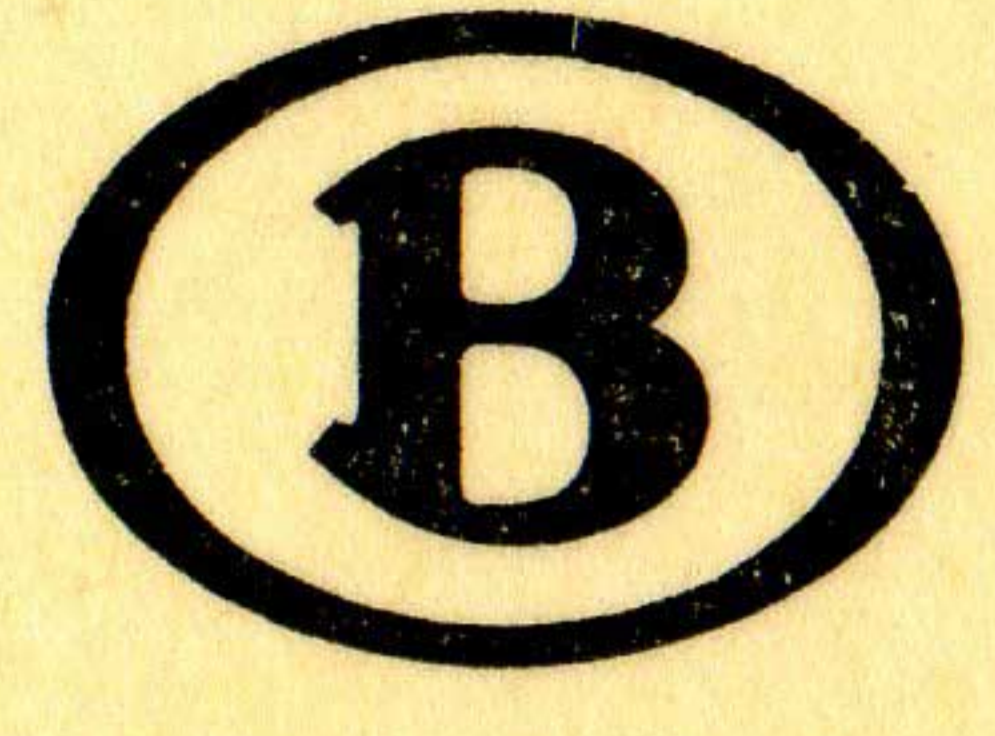


27 + 2
F N

DIRECTION DE LA VOIE

DIVISION 32-1



VIII. — MOTO-POMPE.

CONSIGNE D'ENTRETIEN
ET DE REVISION.



Juillet 1968.

juillet 1968.

MOTO-POMPE POUR LES TENDERS D'ARROSAGE.

1. DESCRIPTION DE LA MACHINE.

La machine comporte essentiellement les pièces constitutives suivantes:

- le moteur avec l'embrayage,
- la pompe,
- le châssis sur lequel sont fixés le moteur et la pompe,
- le tender d'arrosage.

Un schéma de construction de la machine est annexé.

1.1. Le moteur avec embrayage.

Les moto-pompes sont équipées d'un moteur de marque BERNARD, type 110, présentant les caractéristiques suivantes :

Moteur à essence - 1 cylindre - 4 temps.

- puissance en ch : 4
- nombre de tours par minute : 2500
- cylindrée : 206 cm³
- alésage ; 64 mm
- carburateur : type Zenith.22 Rx
- gicleur principal : 80
- gicleur de ralenti : 45
- allumage : distance entre les pointes d'électrodes: 0,6 mm
" entre les contacts de bougie : 0,6 mm
- distribution : jeu entre les soupapes et les tiges de soupape le moteur étant froid:
admission : 0,15 mm
échappement : 0,15 mm
- capacité du réservoir de carburant : 2,7 l.
" " " à l'huile : 1,8 l.

La pompe est reliée au moteur à l'aide d'un accouplement fixe ordinaire.

1.2. La pompe.

La pompe comporte le corps de la pompe avec la roue à aubes, fixée sur l'arbre. L'étanchéité de l'arbre est réalisée au moyen d'un bourrage spécial.

2. DOCUMENTS.

2.1. Documentation.

Les garages doivent être en possession d'une documentation relative aux différents organes de la machine.

Cette documentation comporte: les plans de construction avec indication des pièces de rechange et leurs numéros de référence, ainsi que les renseignements relatifs à l'utilisation et l'entretien de la machine.

2.2. Carnet historique.

Pour chaque machine les garages doivent établir et tenir régulièrement à jour un carnet historique. Y seront consignés les travaux de révisions systematiques, ainsi que les réparations occasionnelles jugées nécessaires. A l'aide des formulaires V 500 les renseignements suivants seront transmis mensuellement aux garages pour être inscrits dans les carnets historiques :

- nombre d'heures d'utilisation,
- consommation de carburant,
- consommation huile.

Ces renseignements doivent être donnés régulièrement par les utilisateurs de la machine.

3. MESURES POUR LA MISE EN MARCHE.

Voir rubrique 5. Entretien.

4. PLAN DE GRAISSAGE DE LA MACHINE.

Le graisseur doit être rempli avec de la graisse Técalemit, service-distributeur : Dépôt E.S. Etterbeek - numéro de nomenclature 000.80.200.

L'huile utilisée pour le carter du moteur est de la S.A.E. H.D. 30 - numéro de nomenclature 000.63.031, service-distributeur: A.C. Gentbrugge.

5. ENTRETIEN.

Les travaux ci-après doivent être exécutés par l'utilisateur sous la surveillance du contremaître.

Ils s'effectuent sur le chantier.

5.1. Préparation journalière.

5.1.1. Moteur.

Allumage : vérification du câble de raccordement.
Carburateur : vérification du niveau de carburant.
Carter du moteur : vérification du niveau d'huile.

5.1.2. Embrayage.

Remplir le graisseur avec de la graisse.

5.2. Entretien hebdomadaire.

L'engin doit être nettoyé hebdomadairement et les boulons éventuellement lâchés sont à resserrer.

5.2.1. Moteur.

Allumage : nettoyage de la bougie toutes les 50 h d'utilisation.

Carburateur : nettoyage du filtre à air.

Carter du moteur : remplacement de l'huile toutes les 50 h d'utilisation.

6. REVISIONS.

Ces travaux, à charge des garages, doivent être exécutés soit sur place (révision intermédiaire), soit dans le garage.

6.1. Révision intermédiaire. - Trimestrielle.

Cette révision sera exécutée pendant la période d'arrosage; en dehors de cette période elle est supprimée.

Les travaux ci-après doivent être exécutés pendant cette révision : visite générale de l'engin et de ses accessoires, réparation, nettoyage, réglage et essai.

Le bourrage de l'arbre de la roue à aubes est à remplacer au besoin.

6.2. Révision annuelle.

Chaque machine sera vérifiée intégralement, réparée et réglée dans le garage. Avant le départ de la machine elle sera essayée afin de s'assurer de son bon fonctionnement.

Le garage procédera alors également au de la machine.

6.2.1. Moteur.

Démontage intégral, nettoyage et vérification de toutes les pièces.

Réparation et remplacement des pièces usées.

Montage et réglage.

6.2.2. Pompe.

Voir rubrique 6.2.1

6.2.3. Châssis.

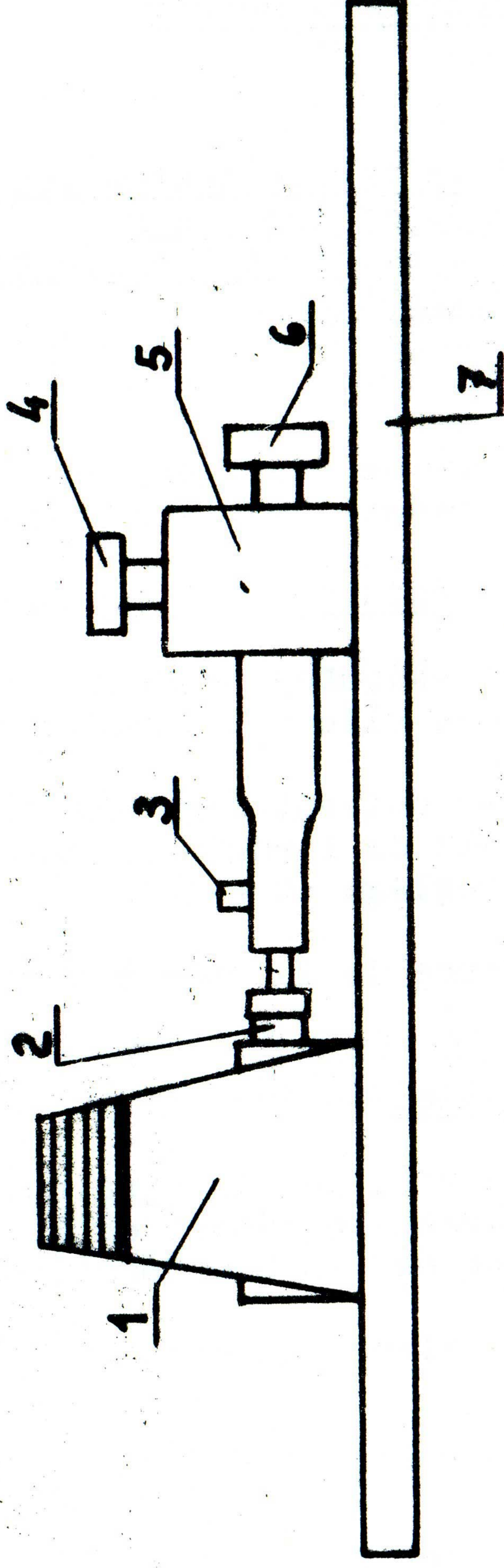
Vérification complète et exécution des réparations nécessaires.

6.2.4. Tender d'arrosage ou wagon-citerne.

Vérification et réparation éventuelle par un atelier M.A. spécialisé.

CONSIGNE VIII : MOTO - POMPE POUR LES TENDERS D'ARROSAGE

1. Moteur B no
2. Accouplement avec le moteur
3. Graisseur
4. Sortie
5. Corps de pompe
6. Entrée du mélange pour le désherbage
7. Socle



Imprimerie de la S. N. C. B.
Dirigeant : R. LATAIRE
— rue des Deux Gares —
BRUXELLES (Petite-Ile)
— 282176.8.68 (460). —